Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, nº 27, et grande rue Mercière, nº 32, au 2e.
A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, nº 6, au 1er, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, nº 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, | Hors du département
32 francs pour 6 mois, | du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. | plus par trimestre.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 22,
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.

HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heur. du mat.	11 degr. dessus zéro.	50 degrés.	702 millimètres.	Sud.	

SOLEIL.			LUNE.	
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.
4 heur. 16 m.	11 heu. 56m	7 heur. 4 m.	Premier quart.	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont es auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 22 mai 1840.

Lorsque Lupus, abbé de Ferrier, demandait au pape une copie de Cicéron et de Quintilien, parce qu'on ne pouvait en trouver une complète dans toute la France; lorsqu'une comtesse d'Anjou donnait deux cents moutons et quinze mesures de grains pour une copie des homélies d'Haimon, ouvrage semblable à ceux que l'on paierait peut-être 30 c. proprement reliés chez Rusand, était-on plus heureux que maintenant où la presse est la machine la plus productive, où la librairie est la branche de commerce la plus étendue, où tous les exemplaires des différentes éditions des saintes Ecritures, placés comme sur les rayons d'une bibliothèque, formeraient une ligne égale à la circonférence de notre terre?

La découverte de l'imprimerie a fait une nouvelle destinée pour le monde; elle a brisé les barrières de l'esprit humain; par elle, le temps et l'espace sont réduits à zéro chaque jour. On peut trouver dans la même page du journal des opinions vieilles de deux mille ans comparées à des pensées émises actuellement aux deux extrémités du globe.

Cette découverte est-elle à elle seule la cause de l'activité des esprits et de la diffusion de l'instruction? ou bien résulte-t-elle d'un besoin chaque jour croissant qui demandait impérieusement à être satisfait? Qu'importe? le fait est que tout les éléments de la civilisation moderne étaient là réunis, lorsque l'invention de l'imprimerie et la découverte du Nouveau-Monde vinrent les mettre en mouvement et les douer de la vie.

Depuis lors brille le flambeau de la civilisation universelle; ce flambeau fera le tour du monde sans qu'aucun despotisme puisse l'éteindre, car il n'est au pouvoir d'aucun homme, d'aucune association d'hommes, de détruire l'œuvre de l'humanité.

Les Chinois, sous l'empereur Wu-Wang, onze cents ans avant Jésus-Christ, employaient déjà l'imprimerie *xylographique*. Les Japonais ont aussi des prétentions à cette découverte, et depuis long-temps ce mode d'imprimerie est employé dans le Thibet, où le plus grand établissement de ce genre est à *Hlassa*, dans le couvent de *Chobandho*. De là, ces imprimeries se sont étendues dans toute l'Asie centrale, avec les missions et les prêtres de *Bouddha*. On a retrouvé de ces grandes officines lamaïques jusqu'à Ablaikit, au pied de l'Altoi, sur la rive gauche de l'Irtysch, dans les déserts des Kirghises. Les relations que, pendant le moyen-âge, le commerce avait établies avec le centre de l'Asie, ont-elles fourni à l'Europe quelques notions sur ce genre d'imprimerie? C'est ce qu'il est impossible de vérifier.

Déjà, en 1423, on avait une représentation de saint Christophe, avec deux lignes de texte allemand gravées en bois. Les Hollandais prétendent que Jansson de Harlem avait, en 1430, employé l'imprimerie *xylographique* (gravure d'une page entière sur une planche en bois).

Gutenberg, aussi appelé *Gensfleisch* (noms de propriétés territoriales, car son nom de famille est inconnu), naquit à Mayence en 1400. Dès 1424, il vécut à Strasbourg, et en 1436 il contracta avec Dryzehn une association pour l'exploitation de son art secret. Il paraît qu'il fit ses premiers essais à Strasbourg, et qu'il perfectionna ses procédés à Mayence où, en 1442, il employa les lettres mobiles. Les caractères en bois furent remplacés par des caractères fondus pendant qu'il était associé avec l'orfévre *Faust* et le métallurgiste *Schœffer*. La première bible latine ainsi imprimée doit être de 1455. Gutenberg, après avoir reçu des titres de noblesse, mourut à Mayence le 24 février 1468.

Il est difficile de discuter l'antériorité des différentes éditions de cette première époque, parce qu'en général elles ne portent pas de date. Le lieu de ces publications n'était pas indiqué parce que les imprimeurs voulaient vendre ces exemplaires comme des manuscrits. Ils craignaient peut-être aussi les persécutions des moines. Les moines étaient alors les copistes de l'époque, et ne pouvant se rendre compte de la conformité exacte de tous les exemplaires imprimés, ils attribuaient cette opération au diable. Ceux qui exerçaient cet art étaient accusés de pactiser avec le démon.

A peine inventée, l'imprimerie est un besoin tellement prononcé qu'elle se répand partout. En 1457, Pfister établit une imprimerie à Bamberg. En 1462, des ouvriers des ateliers de Mayence s'établissent dans différentes villes de l'Allemagne et des autres états de l'Europe. En 1465, il y eut une imprimerie à Subbiaco, en Italie; en 1469, à Paris; en 1473, Guill. Leroy imprimait à Lyon chez Barth. Buyer; en 1473, à Ofen, en Hongrie; en 1474, à Westminster; en 1475, à Barcelonne. En 1500, il y avait déjà plus de deux cents imprimeries en Europe. Bientôt il s'en établit dans les autres parties du monde : l'Abyssinie en avait en 1521, Mexico en 1569, Goa en 1577, Lima en 1590 et l'Amérique du Nord en 1639.

Aujourd'hui, on pourrait faire un catalogue des pays où il n'y a pas d'imprimerie. Les Cherokées de l'Amérique du Nord impriment eux-mêmes les livres nécessaires à leurs écoles; les Hottentots ont à *Kat-River* des presses pour la publication d'un journal.

Si l'écriture est le premier moyen de développement et de perfectionnement pour l'individu, pour un peuple, celui qui le premier a représenté nos pensées par des lettres a été un dieu pour les hommes. Si la tradition écrite est bien supérieure à la tradition orale, quelle impulsion immense n'a pas pu donner la tradition imprimée? Avec elle et par elle l'humanité entière marche, poussée par la réaction incessante des nations sur les nations, des siècles sur les siècles.

Toutes les grandes découvertes qui ont hâté ou changé l'allure de l'humanité, qui semblent être une condition de son existence et de sa vie, ont une origine inconnue ou incertaine et le plus souvent désignée par un symbole, comme si l'humanité ne voulait pas qu'un homme croie avoir la puissance de modifier, de précipiter les phases de son développement.

Quoique bien rapprochée de nous, l'invention de l'imprimerie présente déjà ce caractère. Faut-il en rechercher l'origine dans la Chine ou dans l'Asie centrale, à Strasbourg ou à Mayence? Faut-il l'attribuer à Jansson, ou à Schœffer, ou à Faust vendant son ame au diable pour obtenir ce grand secret, ou bien à Gutenberg? Gutenberg est ici la grande figure autour de laquelle viennent se grouper les divers personnages du mythe.

Laissons discuter mesquinement ceux qui veulent d'abord savoir si Gutenberg était un gamin de Paris ou bien un *saubube* (polisson) des bords du Rhin. Nous qui voulons le progrès pour tous, pour le Hottentot aussi bien que pour l'Américain, pour l'homme blanc aussi bien que pour le nègre, pour le Français aussi bien que pour l'Allemand, nous voyons ce nom inscrit sur l'un des grands jalons plantés sur la route où s'avancent les nations civilisatrices de l'humanité. Ce nom, les générations l'ont prononcé comme le symbole d'une découverte dont les résultats déjà immenses ne peuvent encore faire préjuger les conséquences futures. Dans les fêtes qui se préparent à Strasbourg et dans plusieurs villes de l'Allemagne, l'image de Gutenberg sera l'emblême du progrès; c'est là que les peuples reconnaissants se réuniront pour consacrer le souvenir d'un immense bienfait.

M. Martin prolonge son séjour à Paris. Sa position de maire de Lyon est bien compromise, si nous en croyons certains bruits.—M. Martin compte parmi les personnages influents de notre département de nombreux adversaires, à la tête desquels se place naturellement M. Sauzet dont il a si vivement combattu la réélection.—M. Sauzet saura-t-il pardonner? M. Rivet, notre ancien préfet, qui a l'oreille du président du conseil, oubliera-t-il ses luttes avec M. le maire de Lyon? Si le ministère avait quelque souvenir de ses promesses et de son origine, il remplacerait M. Martin. Le ministère est né de la coalition, M. Martin s'est montré l'ennemi déclaré de la coalition et le partisan dévoué du ministère du 15 avril. La coalition disait qu'elle voulait en finir avec la corruption électorale, M. Martin a employé tous les moyens de corruption qui étaient en son pouvoir, ses scandaleuses manœuvres ont excité à Lyon la réprobation générale.—Mais le ministère, après avoir attaqué la corruption hors du pouvoir, sait fort bien s'en accommoder maintenant, et même en faire usage. Pour preuve, nous avons ses marchés récents avec les journaux. Aussi pensons-nous qu'il prendra en considération les services que M. Martin pourrait lui rendre à l'avenir, et qu'il mettra fin aux sollicitations de M. Sauzet et de ses protégés.

Pour remplacer M. Martin, on parle de MM. Terme et Prunelle; le nom de M. Chinard a été également prononcé.

BANQUE DE FRANCE. — DISCUSSION DE LA LOI.

La chambre a continué la discussion de la banque de France et les orateurs sont entrés aujourd'hui dans l'ordre pratique des faits. Plus cette discussion marche, plus on comprend combien le travail de la commission est insuffisant, combien elle est restée au-dessous de sa tâche; la tribune en a plus appris aujourd'hui à la chambre que ce long rapport où elle a oublié de traiter tout ce qu'il importait de savoir.

M. Grandin a bien compris que la question n'était pas assez étudiée, et que le parlement ne serait apte à la résoudre qu'après avoir entendu les avis des chambres de commerce, des conseils-généraux de l'agriculture et de l'industrie, organes naturels des besoins auxquels la banque de France devrait répondre si elle était organisée dans un intérêt vraiment général. La banque de France a réalisé d'immenses bénéfices; ses actions de 1,000 f. valent aujourd'hui 3,400 f. Si elle a rendu d'immenses services, ce qui est incontestable, elle l'a fait en y trouvant un avantage considérable; sa manière d'opérer l'a mise constamment à l'abri de tout danger, et les prêts qu'elle a faits au gouvernement ont été pour elle une source réelle de fortune, puisqu'ils ont amené celui-ci à lui donner en dépôt de nombreux millions dont il ne demande pas d'intérêt. Elle ne saurait donc invoquer le passé pour obtenir une prolongation de privilége.

Une remarque pénible à faire, c'est que depuis trente-sept ans voilà la première fois qu'on s'occupe du privilége de la banque et que le ministère vient proposer d'ajourner à vingt-cinq ans une seconde étude sur cette importante question. Le privilége tend toujours à s'immobiliser dans les mains qui en jouissent au détriment de tous.

M. Grandin, en demandant l'établissement de comptoirs d'escompte, a appuyé sa demande d'arguments auxquels sa qualité de négociant donne une grande autorité. Il résulte en effet de cette absence de comptoirs que la banque n'a pas établis, quoiqu'elle y fût engagée par ses statuts, que les relations entre Paris et les provinces sont difficiles et surtout sont coûteuses. Les valeurs sur Paris sont les seules qui ne perdent pas dans le commerce parisien, mais, comme la province n'en a pas, elle paie en valeurs de place; le vendeur qui sait les usages augmente la marchandise du prix qu'il perdra nécessairement à l'escompte de ces valeurs, et en définitive c'est le consommateur qui supporte la perte. On peut juger par ce seul fait combien la banque remplit mal le but dans lequel elle avait été instituée.

M. Pelet (de la Lozère) a essayé de se défendre d'avoir présenté si hâtivement la loi sur le privilége de la banque; il a prétendu qu'une enquête était inutile, que tous les faits sont connus. La discussion même prouve que M. Pelet se trompe.

M. Mauguin a établi ce fait que les impôts sont trop lourds pour pouvoir être augmentés encore, mais que, les dépenses s'accroissant tous les jours, il fallait trouver un moyen de faire face aux besoins; qu'on ne le pourrait qu'en augmentant la production et le travail qui paient des impôts de consommation, et que l'organisation du crédit pouvait seule atteindre ce but.

Mais le crédit est mal organisé dans les pays où, bien que la banque escompte à 4 0/0, l'argent revient cependant au commerce moyen à 6, 7, 8 0/0 et de 10 à 12 0/0 au petit commerce. La banque dans ces pays, et la France en est un, n'est que le moyen d'enrichir des actionnaires et les banquiers qui correspondent directement avec elle.

Prétendre que les opérations qui exigent plus de trois mois de terme dans leurs paiements sont inutiles à la prospérité du pays, ce serait s'abuser étrangement, et si l'on reconnait qu'elles peuvent avoir une influence sur le bien-être général, il faut les faire participer aux avantages que les autres opérations retirent de la banque à cause de leur rapidité.

M. Jacques Lefebvre a combattu toute idée d'améliorations; il a repoussé l'ajournement, tant MM. les actionnaires sont pressés de se voir concéder un privilége nouveau. Mais il est un argument déplorable que M. Jacques Lefebvre a fait valoir et que repoussent également le bon sens et la morale publique. Attaquant la pensée des orateurs qui demandent que le privilége de la banque ne soit pas concédé gratuitement, il a dit qu'on ne pouvait pas imposer cette condition sans frapper injustement les actionnaires. Il en résulte que, lorsque l'Etat aura un jour accordé un privilége, ce privilége devra se perpétuer à tout jamais pour ne pas frapper les successeurs de ceux qui les premiers l'ont obtenu. Voilà où mène l'égoïsme qui ne veut pas que toute une nation profite des avantages de sa position, afin de laisser à un petit nombre d'hommes un bénéfice dont le terme expire légalement.

M. Legentil a soutenu le privilége par les mêmes raisonnements que M. Jacques Lefebvre.

M. Garnier-Pagès a apporté dans la discussion cette profonde clarté qu'il fait jaillir d'ordinaire sur les matières de finances, et nous avons vu avec plaisir qu'il ait demandé précisément les améliorations que nous avons nous-mêmes signalées dans un précédent article, et qui du reste étaient indiquées par ce sens général qui comprend si bien ce qui manque au commerce.

Comme nous, M. Garnier-Pagès a demandé la diminution du taux d'escompte, qu'il a fixé à 3 0/0; la faculté de faire escompter les billets à deux signatures et à plus de trois mois de date, demandes qu'il a appuyées des mêmes raisonnements; il a reconnu les services rendus par la banque, mais, contrairement à ceux qui défendent le privilége, il en a tiré cette conclusion qu'elle pouvait en rendre d'autres si son organisation était modifiée; puis, cherchant quelles modifications sont nécessaires, il a passé en revue tous les systèmes, et montrant cette sage réserve qui est le propre des esprits justes dans des questions de haute gravité qui n'apparaissent pas encore bien lucides, il a demandé l'ajournement de la discussion à l'année prochaine; craignant de ne pas obtenir cet ajournement, il a proposé de ne voter le maintien du privilége que pour trois ou quatre ans, afin qu'on pût faire une enquête éclairée des lumières qu'une enquête faite pareillement en Angleterre va jeter sur la banque de ce pays.

La banque doit s'occuper des intérêts du commerce, et le gouvernement doit l'y forcer, suivant M. Garnier-Pagès, en ne lui donnant que peu d'années d'existence, et d'autre part en l'amenant à faire plus d'affaires par suite de l'abaissement de l'intérêt, et surtout, car c'est là le moyen principal, par l'augmentation du capital.

On ne reprochera pas à M. Garnier-Pagès de s'être jeté dans des théories abstraites de crédit public; il est constamment resté dans l'appréciation des améliorations immédiatement réalisables. M. le président du conseil nous expliquera à son tour ses idées sur cette importante matière.

La question de la banque a une haute gravité, chacun le reconnait; comment se fait-il donc que la chambre ne soit

pas en nombre quand on discute de pareilles matières, sur lesquelles elle paraît encore à peine éclairée? M. Sauzet, son président, député d'une ville de commerce pour qui ces questions ont un intérêt puissant, et MM. les représentants des départements manufacturiers et agricoles ne devraient pas regarder cette question comme indigne d'occuper leur attention.

DÉTAILS SUR L'EXÉCUTION DE PERRIN ET DE PLANUS.

La double condamnation à mort prononcée par la cour d'assises du Rhône, dans la session dernière, contre les nommés Planus et Perrin, a reçu hier son exécution.

On n'a pas oublié l'assassinat commis sur la personne de Félicité Monnet, domestique chez Mme veuve Jullien, au Port-du-Temple. La part de Perrin dans le crime avait été de saisir à la gorge cette malheureuse fille que le nommé Goutty frappait de deux coups de couteau; ce dernier, sur le point d'être arrêté, s'était précipité par la croisée dans la rue, échappant ainsi par le suicide à la destinée aujourd'hui réservée à son complice.

Quant à Planus, forçat libéré de la famille des Soufflard, des Lesage, des Lober, il fut convaincu d'avoir, dans le but de se ménager la possibilité d'un vol, frappé de dix-huit coups de hache ou de couteau un vieillard septuagénaire, le nommé Masson, demeurant en la commune du Breuil, près Tarare.

Depuis leur condamnation, Planus et Perrin avaient été renfermés chacun dans un cachot séparé. Quelquefois on les réunissait, à midi, dans une petite cour où ils pouvaient se promener pendant quelques instants. Planus, qui ne conservait aucune illusion sur son sort, plaisantait alors amèrement Perrin qui avait embrassé témérairement l'espérance d'une commutation de peine. Depuis plus d'un mois, ils avaient appris le rejet de leur pourvoi en cassation; il y a deux jours, M. le procureur-général reçut l'avis du rejet de leur recours en grâce.

Hier matin, M. l'abbé Perrin, le vénérable aumônier des prisons, et M. Perrin, vicaire de la cathédrale, sont venus annoncer aux condamnés qu'ils n'avaient plus rien à attendre de la clémence des hommes. Tous deux ont reçu la fatale nouvelle avec assez de fermeté, et ont accepté les secours que la religion leur offrait. Perrin a montré plus de courage que Planus. Il a confessé qu'il avait menti, en soutenant jusqu'ici avoir été témoin purement passif de l'assassinat. « J'avais reçu la confidence du projet de Goutty, a-t-il dit; mais je n'ai pas frappé la domestique. Lorsque j'ai vu couler le sang, j'ai eu horreur de moi. J'aurais bien voulu ne pas être là... J'ai saisi la domestique pour l'empêcher de crier... Je croyais que le jury aurait admis des circonstances atténuantes... »

Il a fait ensuite appeler les employés de la prison pour les remercier et leur dire adieu. « Voulez-vous que je vous embrasse? » a-t-il dit. Puis, suffoqué, il est tombé dans les bras de l'ecclésiastique qui était auprès de lui, en s'écriant : « Monsieur le curé! monsieur le curé! »

A onze heures et quart, les aides de l'exécuteur sont venus procéder aux préparatifs hideux connus sous le nom de *la toilette* que les condamnés ont subie en silence et sans se plaindre.

A midi moins un quart, Planus et Perrin sortaient de la prison; sur le seuil du guichet, Perrin a demandé à mourir le premier. « C'est mon droit, a-t-il dit, j'ai été condamné le premier. »

Ils sont ensuite montés sur la charrette qui devait les transporter au lieu du supplice, ayant chacun à leur côté l'ecclésiastique qui les assistait.

L'exécuteur des hautes-œuvres suivait derrière dans sa voiture; ses aides avaient pris place sur la charrette des condamnés.

Pendant le trajet, Perrin et Planus étaient affaissés et anéantis. Perrin embrassait le crucifix qui lui était présenté. Planus a plusieurs fois répété à haute voix, de manière à être entendu : « Je me repens! je me repens! »

Une foule immense encombrait le pont Tilsitt et les rues qui conduisent à la place Louis XVIII, où l'échafaud avait été dressé pendant la nuit. Dès le matin, de nombreux spectateurs étaient descendus des hauts quartiers de la ville. Les bornes, les voitures, les charrettes étaient envahies par des gens qui s'y hissaient avec peine, et dont quelques-uns faisaient marché de leur place. Autour de l'échafaud, on a vu des femmes ramasser en hâte les cailloux mêlés dans les remblais du sol et en former de petits talus, pour s'exhausser et jouir plus facilement de l'horrible spectacle qui paraissait impatiemment attendu.

A midi précis, la voiture des condamnés est arrivée au pied de l'échafaud. Perrin y est monté le premier; avant de le suivre, Planus est resté un moment le dos tourné à l'échafaud sur lequel il est monté bientôt lui-même. Au bout de quelques minutes, la double expiation était accomplie, et deux cercueils emportaient les restes mutilés des suppliciés.

Nous regrettons que cette double exécution n'ait pas eu lieu au point du jour; c'eût été le moyen d'éviter le scandale de cette multitude venue pour assister à l'agonie et à la fin des deux coupables. Le jour où la société fait usage du droit terrible de donner la mort doit être un jour de deuil, et le peuple, au lieu d'accourir vers l'instrument du supplice, devrait fuir et s'enfermer dans ses maisons, laissant l'échafaud accomplir solitaire l'œuvre sanglante qu'on croit encore utile.

Chronique Lyonnaise.

Les journaux de Lyon annoncent qu'on a trouvé, en faisant les fondations du quai de Saint-Georges, un pied d'homme en bronze massif, de grandeur naturelle.

Cette nouvelle dont le fond est vrai a été rapportée d'une manière inexacte. L'objet trouvé à St-Georges est seulement l'extrémité antérieure d'un pied d'une statue qui devait avoir environ deux mètres de hauteur. Ce pied n'est pas massif, mais l'intérieur était rempli de plomb fondu. La brisure remonte à une date fort ancienne, car de petits cailloux étaient incrustés sur le bronze.

On a trouvé aussi dans la Saône, au-dessous des îles de Royes, l'anse d'un vase antique. Cette anse en bronze d'une forme très-élégante porte dans la partie supérieure une tête de lion un peu endommagée, et à la partie inférieure une délicieuse guirlande qui court sur l'extérieur de la palette qui joint l'anse au vase.

—L'Académie dessciences morales et politiques a mis au concours, sur le rapport de M. Blanqui, et pour le prix quinquennal de 5,000 f. fondé par M. Beaujour, la question suivante :

« Quelles sont les applications pratiques les plus utiles qu'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère? »

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* :

La commune de Treffort, chef-lieu de canton du Revermont, possède en ce moment une centenaire, Marie-Torine Dezon, veuve Berard, née le 16 mars 1735, et qui ainsi a dépassé sa 105e année. Cette femme, que l'on croirait à peine octogénaire et qui jouit de toutes ses facultés, a chez elle un pensionnaire d'un âge respectable à la vérité, un maçon âgé de 80 ans environ, et qui est depuis 50 ans son commensal.

Elle fait son ménage, raccommode, est bien allante, gaie et enjouée; elle raconte quelquefois les histoires du vieux temps dont elle a aussi des souvenirs de plus d'un genre. Elle est à peu près convaincue, comme tout son voisinage, que la mort l'a oubliée, et elle l'oublie de son côté le plus possible.

— La grêle, dit l'*Echo de Roanne*, a dévasté, il y a huit jours, une assez forte partie des communes de Saint-Denis-de-Cabannes, Maizilly et Coublanc. On a été obligé dans bien des endroits de faucher les blés pour y semer des pommes de terre.

Dans d'autres lieux environnants, à Ecoche et ailleurs, il est tombé une averse d'eau si abondante, que les terres nouvellement travaillées ont été entraînées. Les dégâts sont considérables; des pétitions ont été adressées, à cet égard, à la sous-préfecture.

— Le 9 du courant, le tonnerre est tombé sur la cheminée d'un fournil de la maison Bessay, à Champoly (Loire), au moment où l'on enfournait le pain. Une des filles Bessay a été renversée par l'effet du coup, paralysée du côté droit et presque asphyxiée. Elle est ainsi restée sans connaissance pendant trois heures. Revenue à elle, elle s'est aperçue alors de sa paralysie. M. Desportes, médecin, est parvenu, après quelques jours de soins assidus, à la rendre à la santé.

— Lundi soir, le nommé Prost, dit Bolot emportait de Saint-Germain-Laval (Loire) environ 10 kilog. de poudre. Arrivé chez lui, il fit du feu pour souper. Pendant que sa marmite bouillait, il voulut transvaser sa poudre et il en fit tomber par terre. Il la ramassa; mais il en resta dans les interstices des carreaux. Soit qu'il ait voulu la faire brûler pour s'amuser, soit que quelques étincelles aient pétillé, le feu s'est communiqué à la besace qui contenait la masse et bientôt la couverture entière du bâtiment a sauté avec fracas; les murs latéraux se sont fendus, les ouvertures ont été détruites, des bâtiments distants d'environ quinze mètres ont même ressenti des secousses, et le sieur Prost lui-même s'est trouvé transporté debout, il ne sait par où ni comment, à plus de trente pas de son domicile. Une petite fille, qui se trouvait sur la galerie, a été jetée à plus de trois mètres, sous un chapit; elle avait ses vêtements et la figure brûlés. Elle et son père sont dans un affreux état. La femme Prost et une enfant qu'elle allaitait étaient fort heureusement dans la cour; néanmoins elles ont reçu de violentes atteintes. M. le docteur Desportes, de Cremeaux, appelé sur les lieux, a pu administrer des soins à cette malheureuse famille.

Paris, 20 mai 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les habitants de la ville de Saint-Denis ont fait déposer sur le bureau de la chambre, par l'intermédiaire de M. Odilon Barrot, une pétition dans laquelle ils demandent que les restes de Napoléon soient déposés dans leur église, où l'on sait que l'empereur avait fait disposer un caveau pour recevoir sa dépouille mortelle et les cendres de sa famille.

— On s'occupe beaucoup au ministère de la marine, dit le *Commerce*, des dispositions à prendre pour le voyage de Sainte-Hélène. Il paraît que la corvette *la Favorite* sera adjointe à la frégate *la Belle-Poule* pour cette expédition. La corvette sera disposée en chapelle ardente, et c'est à son bord que sera déposé le cercueil. Un ecclésiastique attaché à l'église Saint-Louis a, dit-on, été désigné par la reine pour accompagner ces précieux restes.

Parmi les personnes qui doivent faire le voyage, on cite les généraux Gourgaud et Montholon, M. Emmanuel Las Cases, en remplacement de son père, à qui sa santé ne permettrait pas de supporter les fatigues du voyage. Il n'est pas encore certain que le général Bertrand fasse partie de la députation, à laquelle M. Schæffer doit être adjoint comme peintre.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 20 MAI.

A Tortoni les premières affaires ont été faites à 85 10 et 12 1/2; puis on a donné à 85 7 1/2. Au moment de l'ouverture, la rente était redemandée à 85 12 1/2, et elle a ouvert au parquet à 85 15.

Presque aussitôt après l'ouverture, on a fait 85 20, mais au parquet seulement. La rente a ensuite fléchi et elle est tombée à 85. Après être restée quelques instants à ce prix, elle est remontée à 85 15, puis elle est retombée à 84 95, cours auquel elle est restée offerte au parquet.

A 4 heures on offrait généralement à 84 45.

Quoique les variations soient peu importantes, il a été fait de nombreuses affaires tant au parquet que dans la coulisse.

Le *Constitutionnel*, dont on connaît les sympathies pour M. Thiers, contient aujourd'hui une longue apologie de ce qu'a fait le ministère pour étouffer les intrigues des partisants de don Carlos. Il en résulte que des agences secrètes qui avaient de plusieurs points de la France des relations très-actives avec l'insurrection espagnole, ont été désorganisées complètement, par suite de la saisie simultanée de plusieurs correspondances. La police s'est emparée en outre de douze cents bons du trésor carliste qui représentent une valeur nominale de trois millions de réaux. Ces bons ont été envoyés à Paris et déposés à la caisse des dépôts et consignations. Quant aux Espagnols compromis par ces perquisitions, il leur est enjoint de partir pour l'intérieur de la France.

On s'occupe en ce moment de coordonner les papiers saisis, opération importante qui permettra d'approfondir les trames secrètes des soutiens de la cause carliste, et de continuer l'œuvre de leur désorganisation. On procède, en même temps, à un recensement général des Espagnols disséminés dans les départements qui suivent : la Haute-Garonne, l'Ariége, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône. Ce travail a pour but de faire connaître les réfugiés dont on peut tolérer la présence au voisinage des Pyrénées et ceux qu'il sera nécessaire d'en éloigner.

Le *Journal de Rouen*, après avoir déploré l'abdication de la gauche à propos de la réforme électorale, après avoir reproché à toute la chambre son dédaigneux ordre du jour sur cette grande et nationale question, s'écrie aujourd'hui :

Quant à nous, malgré ces votes, malgré cette pitoyable défection, nous dirons comme Sieyes après la séance royale du 23 juin 1789 : « Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier; délibérons. »

Nous croyons toujours fermement à la réforme électorale, non pas seulement comme but, mais comme moyen. Nous la poursuivrons de tous nos efforts; nous suivrons le conseil de M. Garnier-Pagès qui pense que pour faire prévaloir une idée politique, il faut s'occuper de sa propagation. Et si M. Thiers et ses collègues nous déclarent qu'il n'y a rien à espérer sur ce point tant qu'ils seront au pouvoir, nous leur répondrons avec un plein espoir dans l'avenir : « Eh bien! messeigneurs, nous attendrons. »

La *Gazette du Midi*, dans sa correspondance de Lyon, publie le fait suivant, que nous reproduisons en faisant toutes réserves sur sa véracité :

Depuis quelque temps, nos journaux sont remplis d'amères diatribes que se lancent réciproquement nos deux compagnies d'éclairage au gaz; elles se rejettent et se renvoient l'une à l'autre les plaintes des habitants chez lesquels des accidents se sont manifestés. Le conseil municipal avait employé à deux reprises quinze jours pour discuter un cahier des charges destiné à mettre en adjudication l'éclairage public; aujourd'hui ce travail a été mis de côté, et c'est d'un traité de gré à gré qu'il s'agit entre la mairie et la compagnie privilégiée. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que le conseil municipal a renvoyé l'examen du traité en projet à une commission dont la majorité se trouve composée d'actionnaires de cette même compagnie.

On lit dans le *Correo nacional* de Madrid, du 13, les détails suivants empruntés à une lettre de Paris du 2 mai :

La capture, l'envoi dans l'intérieur et l'arrestation des généraux carlistes Algoa, Elio et autres ont été beaucoup plus importants qu'on ne se l'était d'abord figuré dans le public. Il paraît que la police française avait découvert une vaste conspiration, ourdie et fomentée entre les réfugiés espagnols par des agents étrangers avec l'aide de nos incorrigibles légitimistes. De fortes sommes d'argent recueillies entre eux et entre quelques princes absolutistes, et des préparatifs considérables d'armement faits secrètement dans quelques ports de l'Angleterre, devaient être mis simultanément et promptement à la disposition des chefs de la nouvelle insurrection navarraise dès le moment où les généraux ci-dessus mentionnés consentiraient à donner quelque consistance à l'insurrection projetée.

Comme don Carlos avait connaissance de toutes ces intrigues, les favorisait et les pressait de tout son pouvoir, M. Thiers a l'intention formelle de faire transférer ce prince dans la citadelle de Blaye.

Les représentants de quelques-unes des grandes puissances du Nord ont fait à ce sujet des représentations, mais avec une modération d'où l'on pourrait inférer que ces puissances craignent de susciter des embarras à M. Thiers, non par sympathie pour lui, mais par crainte sans doute des conséquences que pourrait avoir la chute de ce ministre.

Les négociations et les dispositions relatives à la translation de don Carlos se poursuivent, et s'il ne va pas à Blaye, vous pouvez du moins être certains qu'il ne restera pas à Bourges et qu'il aura à l'avenir moins de communications avec les intrigants qui exploitent sa crédulité.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 19 mai.

M. MAUGUIN : L'honorable préopinant a considéré la question au point de vue de l'intérêt de la banque; pour moi, je me préoccupe d'abord de l'intérêt du pays; je regarde la banque comme une institution fondée dans le but de faire les affaires publiques. Il ne s'agit donc pas de détruire la banque, mais de lui donner plus d'extension dans l'intérêt de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et du travail.

L'orateur rentre dans les considérations qu'il a présentées sur le système de la concurrence; il insiste long-temps sur la nécessité que la question soit mûrie avant d'être tranchée.

M. LEGENTIL : Dans la question qui vous est soumise, la France est en mesure de servir de modèle; il n'est pas besoin d'en chercher à l'étranger. La circulation du numéraire en France est en ce moment très-considérable. M. Mauguin prétend qu'elle est de 1,600 millions; M. Mauguin se trompe. La circulation générale de l'Europe est de 7 milliards, et celle de la France de 3 milliards.

C'est grâce à ce système de circulation que la France s'est relevée de deux invasions qui ont pesé sur elle.

L'orateur s'attache à combattre les considérations développées par l'honorable M. Mauguin.

M. Mauguin demande l'ajournement; mais, messieurs, dit l'orateur, n'oubliez pas que la banque peut vous être d'un grand secours, si l'on réalise la conversion des rentes que vous avez votée; ne vous privez pas vous-mêmes de cette ressource en ajournant la question; l'ajournement entraînerait peut-être la ruine complète de l'influence de la banque.

M. GARNIER-PAGÈS : La banque a rendu de grands services au commerce et au gouvernement. On ne peut pas contester son utilité; mais a-t-elle rendu tous les services qu'elle pourrait rendre? non. Son organisation, modifiée, pourrait-elle en rendre davantage? Je réponds par l'affirmative à cette question.

Je regrette, quoique j'aie eu l'honneur de faire partie de la commission et de discuter pendant plusieurs mois avec les membres qui n'étaient pas de mon avis, je regrette qu'un temps plus long ne nous soit pas laissé pour étudier des questions si difficiles.

La question qui nous occupe est une des plus graves qui puisse nous être soumise, et en conscience je ne crois pas qu'une assemblée puisse, même après plusieurs jours de discussion, s'être fait une idée assez exacte pour voter sciemment.

Ce que je proposerai à la chambre, c'est donc l'ajournement, et s'il n'était pas adopté, je proposerais subsidiairement de n'accorder à la banque qu'un privilége de courte durée.

Les questions de crédit sont vastes et frappent vivement les imaginations. Les seuls mots de banques américaines font penser aux désastres qui en ont été la suite; on a oublié trop peut-être les incontestables services qu'elles ont rendus.

Il y a de grands inconvénients à ce que les affaires d'une banque soient tellement mêlées à celles de l'État que le crédit de l'une soit en quelque sorte le crédit de l'autre. Je ne prétends pourtant pas que la banque de France ne soit pas solide et sage; je lui reproche de ne vouloir en 1840 que ce qu'on voulait en 1806. (Bruit.) Oui, la banque ne veut aucun progrès en économie politique, quoique trente-quatre ans se soient écoulés.

L'orateur résume les divers systèmes de concurrence et d'unité développés à la tribune; il s'élève surtout contre ceux qui pourraient avoir la pensée de détruire la banque actuelle qui a trente-quatre ans de durée. Si j'avais une telle pensée, dit-il, j'hésiterais à l'expliquer; il faut savoir se défier de soi, quand on entre dans une carrière nouvelle.

Quant à la liberté des banques, je ne cacherai pas les craintes qu'un pareil système est de nature à faire concevoir. Je ne veux pas, il n'est pas convenable que la monarchie constitutionnelle soit gouvernée par des banquiers. (Ah! ah!) Cela rendrait le gouvernement de la France un peu plus mauvais qu'il ne l'est. (Bruit.)

Je désire que la banque établisse des comptoirs; mais, comme j'y vois des dangers, je veux que ces comptoirs ne soient établis que là où les banques indépendantes n'auront pas réussi.

Il faut, Messieurs, puisque nous en sommes réduits à examiner la question en elle-même, sans lumières, sans études économiques, il faut, puisque nous sommes impuissants à remplacer la banque, examiner cette institution en elle.

La banque est indépendante, elle doit l'être. J'avais songé cependant à augmenter l'influence du gouvernement sur la banque. Je voulais qu'à tout événement le pouvoir pût déterminer la marche de la banque; mais, après de mûres réflexions, j'ai renoncé à cette proposition. Il est d'ailleurs un moyen d'action qu'il nous reste et que j'indiquerai plus tard.

Je proposerai de réserver à l'état la faculté d'établir d'autres comptoirs que ceux de la banque de France, même à Paris. Je ne dis pas que des études plus approfondies me laisseraient persévérer dans ce moyen; mais, quant à présent, je suis frappé des avantages qu'il y aurait pour le pouvoir à rester libre de faire concurrence à la banque, dans le cas où elle ne servirait pas les besoins légitimes de la population et du gouvernement. Ainsi la banque n'aurait plus le privilége exclusif.

Enfin je voudrais que la chambre, si elle n'ajourne pas le projet de loi, ne prorogeât le privilége qu'à court délai. La banque d'Angleterre doit renouveler son privilége. Il doit nous venir de ce côté-là des renseignements d'une haute importance. Considérez que les lumières ne nous arrivent que depuis quelques jours. Si nous avons appris beaucoup en quelques jours, que ne pouvons-nous pas apprendre lorsque la grande expérience anglaise aura été faite et que nous nous serons livrés nous-mêmes à une enquête! Aussi je demanderais à la chambre de ne proroger le privilége que jusqu'en 1846 ou 1847.

On nous propose en définitive de faire en 1840 ce que l'on a fait en 1806, purement et simplement. Eh bien! quel que fût le génie de l'homme qui gouvernait à cette dernière époque, il est impossible de prétendre qu'il ait deviné tout l'avenir du crédit, et qu'il ait réglementé d'un coup et pour jamais cette puissance énorme et incessamment mouvante. Cette exagération n'est pas possible.

Ne serait-il pas possible que la banque prêtât plus et à meilleur marché? Comment faire pour arriver à ce résultat? Je ne professe pas d'idées absolues; voilà pourquoi j'insiste pour l'ajournement. En France, l'escompte a été à 6 et à 5. Pourrait-il être à 4 et même à 3? J'en suis convaincu. Il y a des hommes qui se croient obligés de calculer comme si l'on était toujours menacé d'invasion, de guerres, de catastrophes politiques. Messieurs, il faut un milieu raisonnable, en affaires s'entend. (On rit.) Sans doute il faut prévoir le moment de crise, mais il ne faut pas en être continuellement préoccupé.

La première, la seule destination de la banque, c'est de venir en aide au commerce et à l'industrie, et non de réaliser quelques centaines de millions en vue des guerres et des invasions. S'il en était ainsi, il vaudrait mieux avoir ces millions entassés dans des cuves, que de les lancer dans la circulation d'une banque dont les opérations seraient constamment gênées par de sinistres prévisions.

On doit organiser la banque de façon que la puissance publique l'ait toujours sous la main, mais de façon qu'elle ne soit pas toujours à la veille de son abolition. Il faut en second lieu augmenter son capital. L'augmentation peut se faire de deux manières : 1° une augmentation avouée, une augmentation directe, supportée par les actionnaires; 2° une émission d'un certain nombre d'actions nouvelles.

L'orateur se prononce contre ce dernier moyen. Passant à un autre ordre de considérations, il propose d'établir que la banque ne puisse à l'avenir exiger que deux signatures à l'escompte. Aujourd'hui, dit-il, la troisième signature est purement illusoire; elle est le plus souvent donnée par des commis ou par des mineurs; bien convaincue que c'est trop exiger d'un négociant que de lui demander trois signatures, la banque ferme les yeux sur cet abus; et il y a plus, très-souvent elle se contente d'un dépôt d'actions ou de valeurs, à défaut de la troisième signature qui est, comme je l'ai dit, presque toujours donnée par des commis ou des mineurs. La commission tout entière a été témoin à la banque d'un fait de ce genre.

L'orateur est d'avis que l'escompte peut être sans inconvénient porté à quatre mois au lieu de quatre-vingt-dix jours. Au reste la question tout entière n'est pas suffisamment éclaircie, il est nécessaire que de longues discussions aient lieu à la tribune. L'état du crédit en France réclame impérieusement que toutes les incertitudes soient fixées.

La séance est levée à six heures et la discussion renvoyée à demain.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 20 mai.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 2 heures 3/4. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant prorogation du privilége de la banque de France.

M. THIERS a la parole.

Messieurs, dit M. Thiers, je réclame toute la patience et toute l'attention de la chambre sur la question difficile qui nous occupe. Aucune des questions qui vous ont été soumises jusqu'à ce jour ne contient plus de bien et de mal que celle-ci. J'en avais, pour mon compte, si bien compris l'importance, qu'à l'ouverture de cette session, j'ai réclamé l'honneur de faire partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi; j'ai assisté à tous ses travaux, et, plus j'ai approfondi la matière, plus ma conviction, telle que je l'ai aujourd'hui, s'est formée. Oui, la banque de France a besoin d'être développée; mais il faut partir de ce qui existe aujourd'hui, il faut confirmer tout d'abord cet établissement. Qu'on ne me dise pas que je suis un esprit absolu; je veux le progrès...

M. BUGEAUD : Moi aussi je veux le progrès. (On rit.)

M. THIERS : Eh bien! je dirai aux amateurs du progrès (on rit); Votre progrès est *futur*, le mien est *présent*. Ce qui est bien, il faut le proclamer bien haut. La banque, messieurs, est le meilleur établissement du monde en fait de crédit.

Après ce préambule, M. Thiers répond aux reproches qui ont été adressés hier à la banque de France par divers orateurs. On a reproché à la banque de ne pas faire assez pour le crédit privé, puis on a proposé divers remèdes; MM. Mauguin et Garnier-Pagès vous ont donné leur opinion, et sont venus vous dire avec ce charme attaché à la modestie : Nous ne savons rien, vous ne savez rien; il faut ajourner la question. (On rit.)

Messieurs, dit M. Thiers, la banque est la matière la mieux connue. Law, le fameux banquier, a écrit un livre qu'on peut appeler un livre classique et qui a jeté la plus vive lumière sur la question des banques.

L'orateur fait ensuite l'historique de la banque de France et expose à la chambre ses principales opérations. Il est nécessaire, dit-il, que j'entre dans quelques détails descriptifs sur la façon dont se fait l'escompte. Les banquiers connaissent la solvabilité des principales maisons de commerce; il y a des maisons de banque particulières qui rendent d'immenses services au petit commerce, et je suis heureux de pouvoir citer ici la maison de M. Laffitte. Ces banquiers prennent du papier à deux signatures, y ajoutent la leur, et le portent à la banque de France, qui leur donne de l'argent à 4 0/0. Ces intermédiaires entre le petit commerce et la banque de France sont nécessaires, Messieurs; ils font le petit papier et rendent par là d'immenses services. Il y a 34,000 patentés qui font l'escompte, qui mettent du papier à la banque; croyez-vous que vingt personnes comme celles qui dirigent la banque pourraient connaître ces 34,000 patentés? Il faut que les bordereaux qui arrivent chaque jour à la banque soient examinés avec une extrême rapidité, pour qu'il soit possible d'envoyer de l'argent au commerce dans la journée. Que font les employés de la banque? ils regardent la troisième signature, celle du banquier, et cette garantie leur suffit.

M. THIERS, répondant ainsi aux arguments de M. Garnier-Pagès, déclare que le papier doit conserver la garantie des trois signatures, et qu'il faut maintenir telle quelle la durée des échéances; puis il exalte les services que la banque de France a rendus au pays. Sans doute la banque est prudente, elle est avare, si l'on veut; mais qu'on prenne garde aux graves dangers auxquels les banques sont exposées. Toutes les banques sont tombées; la banque de France existe depuis 40 ans, elle est la seule qui ait pu traverser cette période sans faillir. La banque de France est serrée dans les moments de prospérité, mais généreuse dans les moments de crise; c'est une banque modératrice, et je demanderai à citer un exemple de sa générosité.

En 1830, alors que j'étais sous-secrétaire-d'état au ministère des finances, il y eut un moment de crise effroyable que le bouleversement de la révolution fait assez comprendre. On organisait l'armée, et le ministère de la guerre nous demandait tous les mois 50 millions. Nous avions de cruels soucis; le commerce se méfiait de tout et de tout le monde, excepté de la banque. Quel a été le résultat de cette confiance? Il a été immense pour le gouvernement, messieurs. Embarrassés comme nous l'étions, nous avons pu nous adresser à la banque. Elle nous prêta d'abord 30 millions, puis 50 millions, puis 80, puis 130, dans ce moment de crise où la confiance n'était nulle part. Quand je vois les banques de tous les pays tomber les unes sur les autres, quand je vois la banque d'Angleterre faire parler si mal d'elle et peut-être assez justement (on rit), croyez-vous que j'ai tort de défendre la banque de France qui seule s'est soutenue et n'a jamais failli?

M. THIERS demande un instant de repos.

Il est quatre heures, la séance continue.

Faits Divers.

On écrit de Tarbes au *Mémorial des Pyrénées* (Pau) :

« M. Barrère de Vieuzac, ancien membre de la Convention, vient de clore volontairement sa longue carrière politique, en résignant le mandat de conseiller du département qui lui avait été confié, depuis son retour de l'exil, par les électeurs du canton de Tarbes (Nord). Doué du rare privilége de conserver, à l'âge avancé auquel il est parvenu, toute la fraîcheur et la lucidité d'idées de l'âge mûr, M. Barrère s'occupera d'une manière plus suivie à mettre la dernière main aux mémoires auxquels il travaille depuis longues années, et qui comprennent toute la période révolutionnaire à laquelle l'auteur a pris une si large part.

» Au dire des amis de M. Barrère, ses mémoires présenteront une justification complète de tous ses actes et de tous ses discours, ainsi que des révélations neuves du plus haut intérêt sur les hommes et sur les choses de la révolution, révélations dont la vérité est établie par des documents authentiques qui existent dans ses mains et qui seront publiés. »

Variétés.

AGRICULTURE. — AMÉLIORATION DU DELTA DU RHONE.

(1er article.)

Quand on parcourt la carte agricole de la France, on est étonné de l'affligeante variété qui se manifeste entre la richesse productive des différentes parties de son territoire. Si l'agriculture de la Flandre peut rivaliser avec celle de la Belgique et de l'Angleterre; si les prairies de la Normandie, la vallée de la Saône et les plaines du Bigorre offrent une inépuisable fécondité; si la Limagne, les bords de la Loire et du Rhône, le Comtat, se couvrent d'abondantes récoltes, il est d'autres contrées qui, moins heureuses, languissent dans une pauvreté séculaire. Nommer les solitudes de la Champagne, les landes de la Guienne, les déserts incultes de la Bretagne, les champs marécageux de la Bresse et bien d'autres localités tout aussi peu favorisées du sort, c'est rappeler l'abandon dans lequel ont été laissées ces intéressantes parties de notre territoire. La compagnie du bassin d'Arcanchon vient, à la vérité, de donner un exemple noble et qui mérite d'être suivi; il prouvera, nous l'espérons, que, sans sortir de la France, il est des départements entiers qu'un bon système de culture peut initier à une vie inconnue jusqu'à ce jour. Néanmoins, lorsque l'on réfléchit avec attention aux causes qui ont empêché la réussite des rares essais auxquels on s'est livré, on comprend que dans certaines circonstances les obstacles se soient trouvés plus forts que les tentatives faites pour les vaincre. Ici c'est un terrain qui se montre rebelle aux efforts de l'homme; là ce sont des usages locaux, enracinés et vicieux, qui restent inflexibles et frappent d'impuissance les vues d'amélioration les plus fécondes; ailleurs le climat est un adversaire redoutable et l'on combat vainement ses rigueurs; partout enfin on découvre une raison puissante qui peut excuser une négligence plus apparente que réelle. Un pareil état de choses est néanmoins déplorable et réclame une vigoureuse initiative, une forte impulsion; c'est le premier devoir d'un bon gouvernement, c'est celui dont l'accomplissement n'est jamais accompagné que par les témoignages de la reconnaissance universelle.

Mais ce que l'on ne s'explique pas, c'est qu'il existe en France des terres riches entre toutes les terres, douées des agents de la végétation les plus énergiques, placées dans une situation admirable, sous un ciel qui le dispute en éclat à celui de l'Italie, à côté d'un des plus beaux fleuves de l'Europe, sur les bords d'une mer qui réunit tout l'ancien monde et qu'un prochain avenir destine à être le centre du commerce de l'univers; des terres qui peuvent naturaliser en France les merveilles des champs arrosés par le Nil, et qu'un usage funeste sacrifie à un système d'exploitation qui en compromet l'avenir. Nous voulons parler du delta du Rhône. L'impression pénible que laisse la vue de ce pays, appelé à devenir florissant et dont l'aspect est pourtant plein de tristesse, nous a engagé à publier sur sa situation actuelle quelques détails qui puisent leur intérêt dans leur utilité. Nous nous féliciterions sincèrement qu'ils pussent le venger de l'abandon dans lequel on l'a laissé et contribuer à lui rendre la faveur qu'il mérite.

Le delta du Rhône a été souvent comparé au delta du Nil. La ressemblance du climat, la similitude du sol, la reproduction de phénomènes identiques, la même constitution géologique, la même énergie de végétation, tout contribue à justifier un rapprochement qui ne manque d'exactitude que dans le rapport existant entre l'étendue réciproque des surfaces. Cependant les 150,000 hectares qui composent la vallée méridionale du Rhône méritent bien une mention spéciale. Comme le Nil au temps des Pharaons, le fleuve français roule ses ondes fertilisantes au milieu d'un territoire couvert de villes populeuses et de grands villages. Avignon, Tarascon, Beaucaire, Arles, Nîmes, Montpellier, Toulon et surtout Marseille, la métropole commerciale de la Méditerranée, Marseille dont la prospérité se développe avec une étonnante rapidité et dont la population, qui d'année en année prend un énorme accroissement, s'élèvera à 400,000 habitants avant un siècle, se pressent à l'envi autour de ce magnifique bassin et lui ouvrent dans leur dévorante activité des débouchés inépuisables. La chaleur fécondante du climat, les bienfaits d'une irrigation qui serait facile, un sol d'alluvion qui ne demande qu'une main habile pour enfanter des trésors, le ciel, la terre et les eaux, tout se réunit pour faire de cette région une des régions les plus fertiles de l'Europe. D'où vient donc qu'elle demeure abandonnée aux errements de la routine la plus aveugle? Trois causes principales ont contribué à cet effet.

La première a sa source dans l'insalubrité fugitive de l'atmosphère et dans l'importance beaucoup trop grande que l'on a accordée à cette difficulté d'un moment.

La seconde réside dans la présence du sel marin qui se trouve çà et là mélangé à la terre en proportions variables.

La troisième résulte de la rareté des communications, de l'isolement du pays et de l'oubli qui en a été l'inévitable conséquence.

Nous allons rapidement les examiner, chacune en particulier; et nous verrons que la dernière a été sans contredit la plus active, nous pourrions même affirmer avec certitude, la seule qui eût produit le résultat que nous déplorons. Démontrer la faiblesse des obstacles qui jusqu'à ce jour se sont opposés au progrès, c'est remplir un devoir public et rendre un service spécial à une contrée qui, dans peu de temps et avec peu d'efforts, verrait se décupler la valeur foncière de son territoire.

Quand on se plaint de l'insalubrité du climat, insalubrité qui n'est du reste que momentanée et ne dure guère plus de deux mois, on ne pense pas qu'il n'est pas un de nos départements, pas une de nos grandes villes, où des épidémies bien plus meurtrières ne fassent chaque année de tristes ravages; qu'un nombre beaucoup trop considérable de nos bourgs et de nos villages sont périodiquement désolés par de funestes mortalités. Doit-on pour cela abandonner les champs et fuir les villes? non sans doute. On doit au contraire se prémunir contre le mal, lutter avec lui, le combattre, l'éloigner et le détruire en le frappant dans sa source. La campagne de Rome n'est malsaine que parce qu'elle est déserte. L'homme ne doit pas céder à la nature lorsqu'elle lui a donné les moyens de la dompter. L'antique habitant des bords du Tibre fuyait-il devant les atteintes de la *mal aria*, et le joyeux cultivateur des champs fécondés par le Vesuve ne dort-il pas en paix sur le sol volcanique qui fait sa richesse? D'où viennent ces ruines somptueuses et ces magnifiques débris qui gisent épars sur des rivages inhospitaliers que le voyageur inquiet traverse à la hâte et sans oser y reposer sa tête? L'air de ces lieux, autrefois si peuplés et si florissants, a-t-il donc toujours été funeste à ceux qui l'ont respiré? D'ailleurs, ces prétendues pestes de la vallée inférieure du Rhône n'ont dû leur fâcheuse célébrité qu'à l'éloignement des lieux et à cette tendance si naturelle à l'homme qui lui fait grossir et voir sous des proportions exagérées les choses qu'il n'aperçoit que de loin. Considérées de près, ces terribles maladies se réduisent à quelques rares accès de fièvre, passagers, en petit nombre, isolés et rarement dangereux. La culture les fait disparaître, la végétation les éloigne. De jour en jour, le danger devient moins fréquent, moins redoutable. De légères précautions, un breuvage salubre et tonique, une bonne hygiène, des vêtements sains suffisent pour s'en garantir. Cette année, quelques personnes seulement ont à peine été atteintes par l'épidémie; presque toutes le doivent à leur imprudence. Nous connaissons particulièrement des gens étrangers au pays qui n'en ont jamais éprouvé l'influence quoiqu'ils y aient long-temps résidé. Quelquefois la saison fatale s'écoule sans qu'aucun accident en atteste le passage, et cependant bien peu d'efforts ont encore été faits pour obtenir un assainissement général. Le dessèchement des marais d'Arles a purgé l'air dans un immense rayon; et si de nouveaux travaux étaient conduits avec unité, si des améliorations larges, des irrigations bienfaisantes, étaient entreprises avec prudence et dirigées avec sagesse, il n'est pas douteux que l'on ne parvînt à faire jouir le pays tout entier d'une heureuse salubrité.

Les renseignements que nous avons pris, joints aux faits démontrés par la science, ne nous laissent aucune incertitude à cet égard.

La seconde cause qui s'oppose à la fertilité du sol vient, avons-nous dit, de la présence du sel marin; mais loin qu'il faille désespérer du succès, l'expérience prouve au contraire que l'on triomphe aisément de cet obstacle quand on veut s'en donner la peine. Disons d'abord que les plaines de l'embouchure du Nil offrent un phénomène absolument semblable; il est dû à la capillarité du terrain et aux conditions auxquelles se sont trouvées soumises des alluvions formées successivement au sein de la mer. L'Egypte cependant présente de magnifiques jardins et des terres d'une fertilité proverbiale, tandis que la vallée d'Arles n'offre le plus souvent à perte de vue que des solitudes arides et des pâturages incultes. Une seule cause suffit pour produire cette différence, et cette cause la voici.

(*La suite à un autre numéro.*)

BOURSE DE PARIS DU 20 MAI.

Trois pour cent	85 5
Quatre pour cent	105
Cinq pour cent	116 65

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CHARLES SAVY,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

MANUEL D'OBSTÉTRIQUE, ou Traité de la science et de l'art des accouchements, contenant l'exposé des maladies de la femme et de l'enfant nouveau-né, suivi d'un précis sur la saignée et la vaccination; par Dugès, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris. — 3e édition, corrigée et augmentée par l'auteur. — 1 vol. in-8°, avec 48 figures gravées.—Lyon, 1840. — Prix, broché : 8 fr.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE DE MINÉRALOGIE ET DE GÉOLOGIE, par Baudrimont. — 1 vol. in-8°, figures coloriées.—Paris, 1840.—Prix, broché : 10 fr.

Le même ouvrage, figures noires. — Prix : 6 f. (2454)

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, 5.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en un seul lot et sur publications judiciaires, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, ayant cour et deux jardins à la suite et un superbe point de vue, située en la commune et au bourg de Caluires (Rhône), dépendant de la succession de dame Marie-Barthélemie Jolivet, décédée épouse de M. Jean-Louis Hurreville, rentier.

L'adjudication définitive aura lieu le six juin mil huit cent quarante, heure de midi. (2691)

Etude de Me Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en un seul lot, et sur publications judiciaires, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au plus offrant et dernier enchérisseur, de DIVERSES PORTIONS D'IMMEUBLES, consistant en maison, jardin et cour, avec aisances, circonstances et dépendances, situées à Lyon, quai Pierre-Scise, 56, dépendant de la succession du sieur Jean-Marie Razy, décédé propriétaire à Lyon.

L'adjudication définitive aura lieu le six juin mil huit cent quarante, heure de midi. (2692)

(1910) VENTE APRÈS DÉCÈS
DES MOBILIER, MARCHANDISES ET USTENSILES POUR LA FABRIQUE DES FLEURS ARTIFICIELLES,
Délaissés par défunt Benoit Martin, qui demeurait à Lyon, rue Buisson, n° 6, au 1er.

Le lundi vingt-cinq mai mil huit cent quarante et jours suivants, à dix heures du matin, dans le domicile sus-indiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des mobilier et marchandises dont s'agit, tels que glaces, commodes, lits, batterie de cuisine, etc., et une grande quantité de fleurs artificielles.

Le samedi trente mai, rue Penthièvre, quartier Perrache, il sera procédé à la vente aux enchères de trois petites baraques en briques et bois dépendant de ladite succession.

Cette vente aura lieu en suite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon en due forme.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

ÉTUDE DE Me CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N° 4.

A louer.

UNE PROPRIÉTÉ située à Sainte-Foy-lès-Lyon, sur le chemin de Francheville, au territoire de Chochanche, ou Plan-du-Loup, composée d'un logement de maitre, bâtiment de cultivateur, cuvier, pressoir, cuve, hangar, écurie, fenil, cour, puits d'eau de source intarissable, terre, luzernière et vigne, le tout clos de murs de trois côtés, contenant environ 2 hectares 25 ares. Cette propriété offre un placement avantageux à un rentier.

S'adresser, pour traiter, audit Me Chazal, et, pour voir la propriété, au sieur Jean Sibelin, qui la cultive. (2238)

ANNONCES DIVERSES.

(8368) *A vendre.*

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE sur la commune de Dardilly, à trois minutes de la grande route, et à dix minutes des eaux de Charbonnières, contenant 2 hectares 32 ares de terrain, salle d'ombrage, etc.

S'adresser rue Saint-Jean, n° 31, au 3e étage.

(8373) *A vendre.*

UN FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, bien achalandé, dans une ville de préfecture, aux alentours de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, au sieur Froissard, grande rue Longue, n° 6, au 2e.

A louer à la Saint-Jean.

UN APPARTEMENT, quai Pierre-Scize, n° 67, au 4e étage, propre à servir d'atelier pour la fabrique d'étoffes de soie ; il peut contenir quatre métiers.

UN AUTRE, au 2e, qui peut contenir deux métiers.

S'adresser, pour traiter du loyer, à M. Blanc, quai Saint-Benoît, n° 46, au 3e étage.

SIROP INCISIF ET DÉPURATIF
CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2786)

(8377) *A vendre.*

UN JOLI CHEVAL pur sang.

S'adresser à M. Thevenin, rue Gentil, à la pension de chevaux.

(8301) *A louer.*

DEUX VASTES MAGASINS sur le derrière, pouvant servir d'entrepôt pour les liquides et autres marchandises, à la Guillotière.

S'adresser à M. Riche, marchand de vins, rue d'Ossaris, à la Guillotière.

(8359) *A louer de suite.*

VASTE MAGASIN situé rue Lafont, 8, au rez-de-chaussée, et agencements à vendre. — S'y adresser.

(8371) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 28 du courant ils recevront un très-grand assortiment de chevaux races diverses d'Allemagne.

(8447) LE SUCCESSEUR DE M. CHEVRON, restaurateur, rue Tupin, n° 16, a l'honneur de prévenir le public que son établissement est ouvert de nouveau et qu'il ne négligera rien pour satisfaire les consommateurs qui voudront bien l'honorer de leur présence.

(8372) ASSOCIATION RIVERAINE.
CONVOCATION POUR LE 15 JUIN.

L'assemblée annuelle de MM. les actionnaires de la société riveraine des bateaux à vapeur *l'Abeille* a eu lieu le 15 du présent mois de mai.

M. Perret, gérant, a rendu le compte de la situation qui présente une perte et donne ouverture à la dissolution de la société. Le procès-verbal de la séance n'ayant point signalé cette double circonstance, M. Perret a déclaré le 18 du même mois de mai, au greffe du tribunal de commerce de Lyon, la cessation de la société à dater du 15, jour de l'assemblée. Cette déclaration appelle MM. les actionnaires à nommer une commission composée de trois ou de cinq membres chargés de la liquidation.

L'assemblée dans laquelle cette nomination doit être faite avait été convoquée par une insertion au journal pour le 2 juin prochain ; mais les délais de la publication étant insuffisants, elle aura lieu définitivement lundi 15 du même mois de juin, à l'heure de midi, dans une salle du café du Grand-Orient, aux Brotteaux de Lyon.

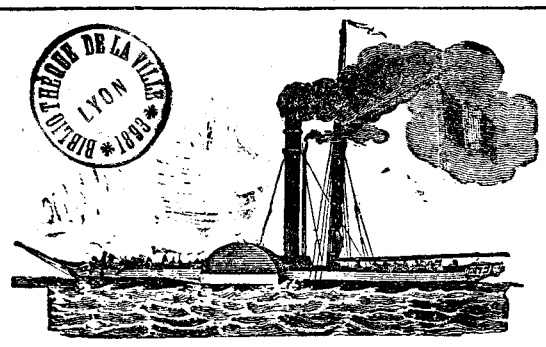

LE SUPERBE

BATEAU A VAPEUR
CROCODILE,

D'UNE MARCHE SUPÉRIEURE,

FAISANT LE SERVICE

DE LYON A VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES,

Partira du quai de la Charité, près la place Groslier, *dimanche 24 mai, à quatre heures du matin.*

Il prendra voyageurs et marchandises.

S'adresser aux propriétaires, MM. Bonnardel frères et Four, entrepreneurs de transports, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2. (7401)

GUÉRISON
DES
Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, flueurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute âcreté ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Siné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRÈS DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N° 23.—A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2788)

(8448) On demande UN INSTITUTEUR PRIMAIRE d'un âge mûr, capable de donner des leçons de dessin linéaire et de belle écriture. Outre la table, le logement, le blanchissage et le raccommodage, on lui accordera 500 francs d'appointements.

S'adresser de suite à M. Bouvard, directeur du pensionnat de Saint-Jean-de-Bournay (Isère).

(8445) *A vendre.*

TRÈS-BONNE CALÈCHE pour le voyage.

S'adresser à Mme veuve Mielly, limonadière, cours Lafayette, aux Brotteaux.

BREVET D'INVENTION.—EXPOSITION DE 1839.
MENTION HONORABLE.

Les bandages qui ont été exposés par MM. *WICKAM et HART*, bandagistes-herniaires, *rue Saint-Honoré, n° 257, à Paris*, ont fixé l'attention du *public*, ainsi que du *jury central*, et leur ont valu une *mention honorable*. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement *réel*, et leur efficacité tend à faciliter une *guérison complète*.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1, et à Saint-Etienne, également chez M. BIANCHI, rue de Foy, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque *hernie*.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'*état* de la *hernie*. — Les prix en sont modérés. (*Affranchir.*) (8381)

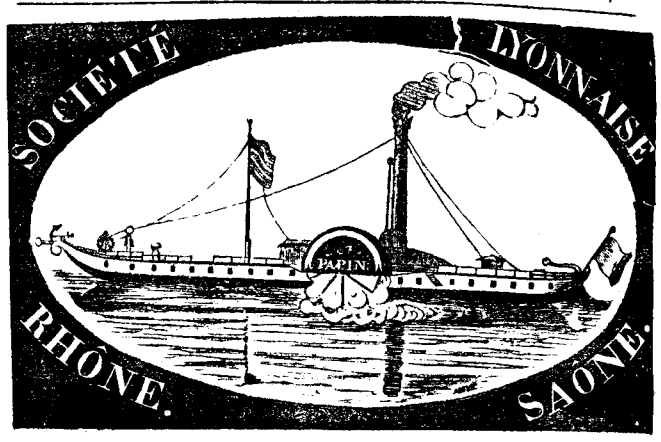

LE PAPIN
DU RHONE,
BATEAU A VAPEUR EN FER
A BASSE PRESSION,

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS,

Dimanche 24 mai 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

BATEAUX A VAPEUR
DU RHONE.

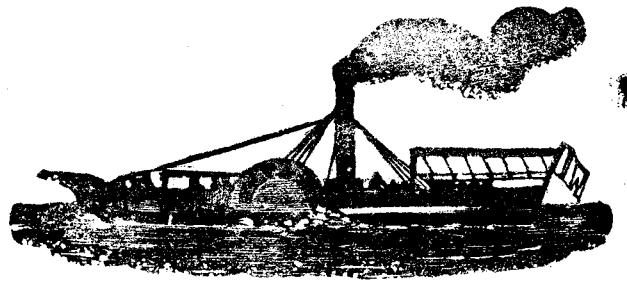

Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de Retz, n° 45. (7380)

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DES BATEAUX A VAPEUR.

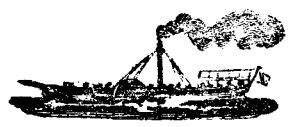

Départ tous les jours, *à 5 heures 1/2 du matin,*
du port de la Charité,
POUR
VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par la supériorité de leur marche.

Les bureaux sont place de la Charité, 26 à 30, et quai de Retz, 42. (7365)

LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE.